

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n° 2015-43 en date du 15/06/2015 approuvant la prolongation du contrat de travail d'un agent recruté dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Juin 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 10 Juin 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, LATOUR Christelle, BABAUDOU Pascal, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, CASTANET Christine.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant ses délibérations n°2014-54 du 02/07/2014 et n°2014-78 du 09/09/2014 approuvant le recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour une période de 12 mois (du 01/09/2014 au 31/08/2015) en vue de surveiller les enfants pendant l'interclasse de midi, apporter une aide à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux,

- Considérant que cet agent peut bénéficier d'une prolongation d'un an,

**DECIDE** d'autoriser la prolongation du contrat de travail de cet agent jusqu'au 31/08/2016.

**PRECISE** que la durée de travail hebdomadaire de l'agent sera de 20 heures.

**PRECISE** que les fonctions de l'agent seront les suivantes : Surveillance des enfants pendant l'interclasse de midi et les activités périscolaires, aide au service et à la surveillance au restaurant scolaire et aide aux enseignants pendant le temps scolaire.

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le Pôle Emploi et précise que la collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées avec ses services.



A La Geneytouse, le 16 Juin 2015  
Le Maire,

Alain FAUCHER

The signature is written in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA GENEYTOUSE' and '87 HTE-VIENNE'.